VILLE DE BOUILLON
Procès-verbal du Conseil Communal du 24 avril 2025

La séance se tient à la salle du Conseil Communal de l'Hôtel de Ville de Bouillon

La Présidente ouvre la séance à 20h00

Présents : Mme Anne GERARD, Présidente ;
Mmes et MM. Marie-Julie NEMERY, Bourgmestre ;
~~Denis ROULEFF~~, Bertrand GOBERT, Pol DE WACHTER &
Justine SERSON, Echevins ;
Cyprien CACHBACH, Aurore POLET,
Aline PENOY, Joël PONCELET, Willy NOIZET, ~~Pauline MAZIERS~~,
Frank ISTACE, Aurélie POCHET, Geoffroy GODART,
Claudia PONCIN & ~~Mireille MANANT~~, Conseillers Communaux ;

~~Stéphanie DE WACHTER, Présidente du CPAS siégeant avec voix consultative ;~~

Jean MATHIEU, Directeur Général.

Absents et excusés : Mr Denis Rouleff, 1er Echevin
Mmes Pauline Maziers, Mireille Manant, Conseillères Communales
Mme Stéphanie Dewachter, Présidente du CPAS

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. PV du 27.03.2025

Par 13 oui et 1 abstention (Cl. Poncin absente à la séance précédente), approuve ce P.V.

Mme Justine Serson explique qu'elle aurait dû s'abstenir pour l'approbation du PV du 27.02.25 puisque absente à cette séance.

Mr Willy Noizet demande que l'intervention du 1er Echevin pour la discussion du point sur les terrasses (Questions -point 3°) soit plus détaillée dans le P.V.

Comptabilité

2. Retour de Tutelle - engagement informaticien

A l'unanimité, prend acte de cette information.

3. Retour de Tutelle - engagement ouvrier voirie

A l'unanimité, prend acte de cette information.

4. Retour de Tutelle - engagement enseignement

A l'unanimité, prend acte de cette information.

5. Retour de Tutelle - engagement logement

A l'unanimité, prend acte de cette information.

6. Retour de Tutelle - engagement secrétariat

A l'unanimité, prend acte de cette information.

PCS

7. Handycity 2024-2030
A l'unanimité, approuve l'adhésion de la Ville à la Charte Communale de l'inclusion de la Personne en situation d'Handicap 2024-2030

8. PCS : Rapport d'activités 2024 et note de prolongation du plan 2020-2025
A l'unanimité, approuve ce rapport d'activités PCS 2024 et prend acte de l'information de la prolongation du plan PCS 2020-2025.

Mme Stéphanie De Wachter, Présidente du CPAS rentre en séance.

Intercommunales - Associations

9. IMIO – Assemblée Générale - Ordre du jour
A l'unanimité, approuve les points mis à l'Ordre du jour de cette A.G.

10. AG Vivalia – Assemblée Extraordinaire Général – Ordre du jour
A l'unanimité, approuve les points mis à l'Ordre du jour de cette A.G.

11. Asbl Archéoscope et Comité de Secteur - Désignation des délégués communaux au sein de l'A.G. de l'asbl Archéoscope et au Comité de Secteur
A l'unanimité, approuve les désignations suivantes :

- Comité de Secteur :

Intercommunales	Délégués	Groupe Electoral
Comité du Secteur « Centre-Ville »	1. Marie-Julie NEMERY 2. Justine SERSON 3. Denis ROULEFF 4. Pol DE WACHTER 5. Aurélie POCHET 6. Mireille MANANT	« Transparence » « Transparence » « Transparence » « Transparence » « VISION COMMUNE » « VISION COMMUNE »

- Asbl « Archéoscope de Bouillon »

Asbl « Archéoscope de Bouillon »	1. Stéphanie DE WACHTER 2. Anne GERARD 3. Aline PENOY 4. Bertrand GOBERT 5. Cyprien CACHBACH 6. Aurore POLET 7. Pauline MAZIERS 8. Geoffroy GODART 9. Willy NOIZET 10. Claudia PONCIN	« Transparence » « Transparence » « Transparence » « Transparence » « Transparence » « Transparence » « VISION COMMUNE » « VISION COMMUNE » « VISION COMMUNE » « VISION COMMUNE »

Travaux

12. Fonds d'Impulsion Provincial à destination des Communes - Travaux de sécurisation routière des routes communales sur l'arrondissement de Neufchâteau - Marché public conjoint de fournitures et services - Convention entre les Communes

A l'unanimité, considérant que la subvention du Fonds d'impulsion Communal fonctionne sur le principe d'investissement de 1,00€ communal pour 1,00€ provincial, approuve la convention ayant trait au marché public conjoint de fournitures et services à lancer dans le cadre du projet de « Fonds d'Impulsion provincial à destination des communes – Travaux de sécurisation routière des routes communales sur l'arrondissement de Neufchâteau » avec un subside maximum pour la Ville de Bouillon de 48 333,33€ suite à la réalisation des travaux « Aménagements sécuritaires de voiries – phase I » fin septembre 2024 pour un montant de 123 061,30€ TVAC.

Aliénations

13. Tony PIROT - Vente d'un excédent de voirie devant ses parcelles, sise rue de Mitauge, à 6833 Vivy cadastrées Bouillon 11è DIV/Vivy S°B n°196V, 634A et 634B d'une contenance de 3 ares 71 centiares suivant le plan général d'alignement du 19.10.22 établi par le Géomètre-expert Jean-François Rossignol pour le prix de 325, 00€ l'are - accord définitif

A l'unanimité, approuve cette vente avec déclassement de l'excédent de voirie concerné.

Convention

14. Pollec - Renouvellement adhésion à la convention des Maires-objectifs -55%

A l'unanimité, décide

*** de revoir sa délibération du 22.03.2018 d'adhérer à la convention des Maires afin de réaliser une réduction de – 40% de ses émissions de gaz à effets de serre d'ici 2030**

***d'approuver ce renouvellement d'adhésion à la convention des Maires avec le nouvel objectif de réduction des gaz à effets de serre de – 55% d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.**

15. PCS - Convention Solaix et Ville de Bouillon

A l'unanimité, vu que l'asbl Solaix est intégré dans le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 sous l'art. 20 (3.3.02-Art 20) pour un montant total de 5 170,24€, approuve cette nouvelle convention pour un montant complémentaire de 0,28€/habitant, soit 1 497,16€.

16. Environnement - Convention de jouissance RND : mise à disposition de terrains en vue de créer la Réserve Naturelle Domaniale de "Les Ruines du Château Le Duc à Ucimont"

A l'unanimité, approuve cette convention de gestion avec un agriculteur (Cahier des charges RW-SPW-ARNE-DAFoR- 20…/… en vue de la mise à disposition sous commodat de carrière de terrains à des agriculteurs) sur une réserve naturelle domaniale qui sera d'application pour la gestion par pâturage de la RND du Château Leduc (parcelle communale sous convention de mise à disposition du SPW pour en faire une RND).

17. Environnement – Réserve Naturelle de la Vallée des Aleines - Convention de mise à disposition concernant la partie de parcelle communale au niveau du lieu-dit de la Neuve Voie à Les Hayons - Natagora LIFE Connexions

A l'unanimité, approuve cette convention de mise à disposition, par bail emphytéotique, établie entre la Commune de Bouillon et l'asbl Natagora en vue de gérer la Réserve Naturelle de la Vallée des Aleines ayant pour objet la mise à disposition et la gestion d'une partie d'un terrain communal, situé au Mont de Zatrou à Les Hayons à l'asbl Natagora avec objectif de pouvoir gérer l'ensemble de la Réserve, y compris ce morceau cadastré BOUILLON – 5 DIV/LES HAYONS/A/456, pour partie - Seule une partie de la parcelle sise en lieu-dit "la Neuve Voie", à Les Hayons (Bouillon), cadastrées section A numéro 456 d'une contenance de 340,50 ares est concernée pour la mise sous bail emphytéotique. Les délimitations de la partie concernée sont représentées sur carte et représente une contenance d'environ 17,00 ares.
Ce terrain compose la réserve naturelle de la Vallée des Aleines qui fait partie du site Natura 2000 : BE34044 – « Vallée du Ruisseau des Aleines ».

Environnement

18. Projet de création de nouvelles réserves forestières intégrales dans le cadre du Parc National de la Vallée de la Semois

A l'unanimité, approuve la création de nouvelles réserves forestières intégrales dans les bois communaux de Bouillon, dans le cadre du Parc National de la Vallée de la Semois qui, pour la Commune de Bouillon, représente une surface totale de 149 ha de réserves forestières intégrales (ceux-ci viendront s'ajouter aux 152 ha de réserves intégrales déjà existantes et qui ont été approuvées par la Commune en 2011)

Académie

19. Programme de cours artistique complémentaire – danse traditionnelle

A l'unanimité, approuve cette ouverture de programme de cours artistiques complémentaire à partir de l'année scolaire 2025-2026.

Questions

***Mr Noizet pose les questions suivantes au Collège :**

1/* Droit de visite des Conseillers Communaux :
Nous avons bien pris connaissance de votre courrier daté du 09 avril 2025, relatif au droit de visite des établissements et service communaux par les membres du conseil communal.
Ce courrier, qui évoque des « constats répétés » de présence de conseillers dans les bureaux de l'Administration communale, semble vouloir limiter drastiquement un droit fondamental reconnu à chaque élu local, à savoir : le droit de contrôle, d'information et de contact avec les services communaux dans le cadre de l'exercice de son mandat.
Ce rappel strict des règles apparait d'autant plus paradoxal que la majorité actuelle a fondé son action sur un engagement fort en faveur de la transparence.
L'article 80 du ROI prévoit des visites « accompagnées d'un membre du collège », mais n'interdit pas toute autre forme de contact avec l'administration.
- Sur quelle base légale le Collège considère-t-il que toute présence en dehors de ces créneaux constitue une infraction passible de sanctions ?

Le ton utilisé, évoquant des « sanctions contre les contrevenants », nous semble inapproprié dans une démocratie locale et dans le respect des rôles de chacun.
- Le Collège envisage-t-il réellement des procédures disciplinaires contre des élus ? Si oui, selon quelles procédures et fondements juridiques ?
Ce courrier tente une distinction entre le droit de visite et le droit à l'information, or ces droits sont complémentaires. L'un ne peut servir de prétexte pour restreindre l'autre.
- Le Collège reconnaît-il le droit du conseiller à solliciter directement l'administration, pour obtenir des informations techniques, conformément à l'article L1122-30 du CDLD ?
Nous nous interrogeons également sur le contrôle de la commune sur les allées et venues de ses conseillers dans les bâtiments ouverts au public.
- Le Collège entend-il faire surveiller les élus lorsqu'ils se présentent dans l'administration à titre personnel ou citoyen ?
Le rôle des conseillers ne se limite pas à voter des décisions, mais inclut un devoir de contrôle, qui ne saurait être exercé sans autonomie d'accès à l'information.

Réponse de la Bourgmestre :
Cette décision d'envoi (de ce courrier) a été prise à la demande expresse des syndicats (qui nous ont, d'ailleurs, remercié pour cette initiative) et est valable pour tous les Conseillers Communaux (les Conseillers Communaux de notre liste, également) en vertu du Règlement d'Ordre Intérieur (qui a été arrêté sous l'ancienne Législature et qui n'est, donc, pas nouveau) - Ce qui s'applique pour les uns s'appliquent pour tout le monde.

2/* Page Facebook :
Même si nous n'avons pas été informé, nous avons découvert la page Facebook que le Collège a mis en place.
La Commune, en tant que personne morale, est responsable de tous les contenus publiés sur ses canaux de communication officiels, y compris les réseaux sociaux.
Toute publication (texte, image, lien, commentaire) engage juridiquement la collectivité, notamment en cas de non-respect du droit à la vie privée, du RGPD, de propos diffamatoires ou discriminatoires, etc.
Le Conseil Communal peut être politiquement interpellé en cas de dérives ou de mauvaise gestion de la page.
Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu de charte liée à cette page Facebook.
Une charte a pour objectif de fixer les règles de fonctionnement, des publications, de savoir qui dispose des autorisations pour publier, qui valide ces publications, elle définit les règles de modération de la dites page, fournit les informations de contact du DPO. Elle vise à garantir une communication claire, respectueuse et neutre.
A ce jour, votre page Facebook est suivi par environ 20% de nos Citoyens.
Est-ce que vous comptez relancer la brochure papier qui est alors distribuée dans 100 % des foyers Bouillonnais ?

Réponse de la Bourgmestre :
Ce sont des professionnels qui gèrent cette page Facebook – Ils savent ce qu'ils font.
Le bulletin « papier » n'est pas oublié et sera, prochainement, relancé.

Info ultérieure après investigations sur la question : nous disposons d'une charte avec la société qui gère la page Facebook. Nous pouvons vous la mettre à disposition si vous la désirez.

3/* Déchets
Pouvez-vous contacter Idelux afin de savoir pourquoi en date du 30 avril et des 2, 26 et 30 mai, ils autorisent le dépôt des sacs bleus PMC dans le recyparc de Menuchenet mais pas dans le recyparc de Corbion ?

Réponse de la Bourgmestre :
On interpellera IDELUX - Environnement à ce sujet.

***Mr Godart pose les questions suivantes au Collège :**

1/*Pavillon du Tombeau du Géant :
Demande d'informations concernant la buvette de Botassart via une gestion des clubs sportifs ; merci d'informer au plus vite ces derniers

Réponse de la Bourgmestre :
Le Collège a décidé de contacter tous les clubs sportifs pour ce faire… c'est en cours.

2/* Marche gourmande de Corbion et VTT les Croisés
Deux manifestations le même jour : Avez-vous veillé à la sécurité des participants des différentes manifestations et vérifié les tracés.

Réponse de la Bourgmestre :
Les organisateurs ont rempli un dossier sécurité, si danger lié à un éventuel croisement des circuits, la Police nous en aurait averti.

3/* PV Collège
Mr Godart remercie pour le suivi des PV approuvés et leur transmission dans les délais.

***Mme Poncin pose les questions suivantes**

1/* Pourquoi ne remet-on pas l'éclairage public la nuit ?

Réponse de la Bourgmestre :
La Zone de Police estime qu'il n'y a aucun problème inhérent à cette situation au niveau de la sécurité et que les risques ne sont pas augmentés à la suite de ce non-éclairage.

On demandera, néanmoins, une étude à ORES pour voir quelle serait le coût du rétablissement d'un tel éclairage nocturne.

***Mme Pochet pose les questions suivantes :**

1/* Pouvez- vous me dire si la nouvelle Directrice des implantations scolaires de l'Ecole de Noirefontaine a bien pris ses marques ?

Réponse de la Bourgmestre :
Tout se passe très bien ! Le Collège proposera, en outre, au Conseil Communal à sa prochaine séance, la désignation du futur Directeur Stagiaire à la suite des épreuves de sélections.

2/* Est- ce que tout se passe bien à l'école communale de Bouillon ?

Réponse de la Bourgmestre :
RAS - Tout se passe bien d'après les échos que j'en ai.

Il est 21h15

La Présidente lève la séance

Par le Conseil

Le Directeur Général
J. MATHIEU

La Bourgmestre
M.-J. NEMERY